



ANNEE SCOLAIRE 2023 – 2024

AUTORISATION PARENTALE POUR LES SORTIES SCOLAIRES

Les élèves ont la possibilité de participer à diverses sorties organisées au sein de l'établissement au titre des activités pédagogiques et éducatives (bibliothèque, piscine, théâtre, cinéma, sorties éducatives, sorties exceptionnelles...). Ces diverses activités peuvent amener l'élève à sortir de l'établissement en car ou à pied. Il est donc important que l'élève ait une autorisation écrite de ses responsables légaux (père, mère, tuteur) afin de participer à ces activités.

Nous soussignés,

Parent 1 : Parent 2 :

Responsables légaux de l'enfant

l'autorisons à participer aux sorties de classe et donnons notre accord sur le moyen de déplacement choisi par l'école.

Signatures obligatoires des responsables

Date & Signature du Parent 1

Le

Date & Signature du Parent 2

Le

AUTORISATION PARENTALE DE SORTIE APRES LA CLASSE

Nous soussignés,

Parent 1 : Parent 2 :

Responsables légaux de l'enfant

Autorisons notre enfant à sortir après la classe :

- Seul, à pied ou à bicyclette
- Avec la (ou les) personne(s) désignée(s) ci-dessous

.....
.....
.....
.....

Dans le cas où exceptionnellement, une autre personne viendrait chercher votre enfant, veuillez alors le signaler par écrit le matin même dans le carnet de liaison.

Signatures obligatoires des responsables

Date & Signature du Parent 1

Le

Date & Signature du Parent 2

Le

AUTORISATION PARENTALE DE DROIT A L'IMAGE ET AU SON

Dans le cadre de notre travail pédagogique, nous sommes amenés à utiliser des photos des enfants de l'école (pour le site internet, dans différentes publications de l'école, à l'occasion de reportages télévisés ou dans la presse écrite). Il ne s'agit pas de photographies individuelles d'identité mais de photos de groupe ou bien de vues montrant l'(les) enfant(s) en activité.

En application de la loi informatique et libertés et des règles de protection des mineurs, les légendes accompagnant les photos ne communiqueront aucune information susceptible d'identifier directement ou indirectement les enfants ou leur famille.

La loi nous fait l'obligation d'avoir l'autorisation écrite des parents pour cette utilisation.

Nous attirons votre attention sur le fait que l'usage des images est sans aucun but lucratif et sans publication de nom de famille (prénom seulement). Un refus de votre part aura pour conséquence, soit d'écarter votre enfant lors des prises de vue, soit de masquer son visage.

Nous soussignés,

Parent 1 : Parent 2 :

Responsables légaux de l'enfant

autorisons les enseignantes de l'école privée « Les Amandiers » de Saint-Georges de Luzeçon, dans le cadre exclusif des activités pédagogiques et éducatives, pour l'année 2023 - 2024, à filmer et à photographier notre fils, notre fille (Nom-Prénom) : né(e) le : et à reproduire, diffuser et publier son image dans les journaux, sites internet liés à l'école, supports nécessaires pour faire connaître l'établissement et pour participer à l'information diffusée par l'établissement dans le cadre des projets réalisés.

refusons que l'école utilise des photos de notre enfant.

Signatures obligatoires des responsables

Date & Signature du Parent 1

Le

Date & Signature du Parent 2

Le